

La Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi

La RSDAE, c'est quoi ?

Reconnaissance d'une difficulté importante à travailler en autonomie dans la vie quotidienne.

Conditions d'attribution

Avoir une incapacité comprise entre 50 et 79 %

Situation incompatible RSDAE

Difficultés pouvant être compensées par des aménagements.
Capacité à travailler à mi-temps ou plus.

Situation compatible RSDAE

Incapacité à travailler totale
Capacité à travailler moins d'un mi-temps
Capacité à travailler en ESAT
Études (mêmes rémunérées).